



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Vendredi 11 décembre 2015, à 19h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 19h00.

Présidence : Mme Anne-Thérèse Guyaz, Présidente du Conseil communal

Appel : 57 membres présents lors de l'appel

12 personnes excusées :

Mme et MM. José Birbaum, Christine Bolatdemirci, David Cananiello, Philippe Casse, Jean Cavalli, Giampiero Corrado, José-Luis Hernandez, Frédéric Hubleur, Jorge Ibarrola, Florian Ray Iunius, Medhi Sébastien Lagger, Carlo Turtora.

Arrivent plus tard :

Mmes et MM. Nicolas Dubresson, Stéphane Masson, Sylvie Pittet Blanchette, Frédérique Reeb-Landry, Cédric Weissert, Manuel Aurelio Wüthrich.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 19 novembre 2015
3. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2016
4. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny – Exercice 2016
5. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2016
6. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2016
7. Budget du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne - Exercice 2016

8. Budget communal – Exercice 2016
9. Communications municipales
10. Divers
11. Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic
12. Discours de Mme Anne-Thérèse Guyaz, Présidente du Conseil

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Boursier, notre Huissier, M. le Secrétaire suppléant, le Technicien et le public, **Mme la Présidente** communique à l'Assemblée les informations suivantes :

Au chapitre des représentations :

« Le 25 novembre passé, Madame Anne Marion Freiss, Préfète de l'Ouest lausannois, est venue en visite dans notre commune. Durant une heure, Monsieur Charly Rothen, secrétaire adjoint, et moi-même, nous nous sommes entretenus avec Madame la Préfète pour lui présenter les archives du Conseil et pour lui parler de la situation au sein de notre Conseil. C'est avec reconnaissance que nous avons pu évoquer la bonne ambiance qui prévaut dans nos séances, parfois même l'humour et les sourires qui peuvent agrémenter nos débats. Je voudrais à mon tour vous remercier, puisque, si j'ai pu rendre un écho si positif, c'est grâce à vous, à votre collaboration constructive durant cet automne qui a été passablement chargé.

Le samedi 28 novembre au soir, dans cette même salle, mon grand plaisir a été de me laisser totalement emporter en d'autres lieux, dans d'autres époques, sous l'égide des studios Disney. En effet, j'ai assisté à la soirée d'Actigym. Tout au long de différents tableaux, les divers groupes nous ont emmenés sur les chemins d'Aladin, de Pocahontas et autres. Nul doute que l'ensemble des spectateurs a été charmé par ce spectacle qui s'est déroulé durant ces deux derniers week ends.

Dimanche passé, il m'a été donné de me retrouver – avec une certaine émotion – avec de nombreuses personnes extraordinaires. En effet, les membres de l'AVIVO fêtaient ensemble la fête de Noël dans la Grande salle de Renens. Avec eux, j'ai partagé un moment de lumière, de convivialité et de solidarité.

Dans ces deux dernières manifestations, j'ai pu apporter les salutations du Conseil aux organisateurs. »

Au chapitre des communications :

« Ce soir, deux questions vous sont posées par le bais de listes qui vont circuler dans vos rangs.

D'une part, une liste concernant le dépouillement des élections communales du 28 février 2016 qui sera une journée bien remplie, puisqu'il s'agira également de traiter des votations fédérales ce même jour. N'hésitez donc pas à vous inscrire. Si vous savez déjà que votre conjoint, ou partenaire ou vos enfants éligibles sont intéressés, n'hésitez pas à les impliquer. Pensez également à vos candidats.

D'autre part, une seconde liste relative à la question récurrente de la tenue du Conseil le jeudi ou le vendredi. Il est vrai que cet automne, il y a eu plus de Conseils le jeudi. Apparemment, il y a quelques années, ces séances se tenaient le vendredi. Par la suite, un certain équilibre a pu

être observé entre le jeudi et le vendredi. Certains sont ravis que cela soit le jeudi, car ils peuvent ainsi partir en week end, d'autres, moins ravis, car le vendredi matin correspond à une journée de travail.

Vous pourrez ainsi émettre votre opinion sur la tenue des Conseils, soit le jeudi, soit le vendredi.

Comme chaque année, suite à la clôture de notre séance de ce soir, un apéritif offert par la Municipalité aura lieu dans la Salle des Conférences, puis suivra le repas de fin d'année. »

Le Bureau a reçu une communication émanant du Bureau du Schéma directeur de l'Ouest lausannois relative à l'élaboration d'un Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois. Un communiqué de presse a été publié le 3 décembre dernier et inséré dans l'extranet du Conseil communal. Ce plan directeur intercommunal fera l'objet d'un préavis qui sera soumis aux huit Conseils de notre district.

Dans la même démarche que celle qui avait eu lieu pour le préavis concernant la gare de Renens, le SDOL propose une séance commune des huit commissions ad hoc, séance fixée au 21 janvier 2016 à 19h00, dans la Salle de conférences de la salle de spectacles, rue de Lausanne 37, à Renens.

Le Bureau du Conseil a traité cet objet ce soir même et a décidé de proposer en qualité de membres de ladite Commission nos Conseillers représentant notre Conseil communal au sein du Groupe de concertation politique - Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois. Ceux-ci seront contactés très prochainement par la secrétaire du Conseil. »

Arrivée de MM. Nicolas Dubresson et Stéphane Masson : l'effectif passe à 59 Conseillers.

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente, relevant qu'il n'y a ce soir pas d'assermentation, propose la suppression de ce point, les suivants devant être renumérotés en conséquence. Puis, elle ouvre la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié. La discussion n'étant pas demandée, elle est close.

Au vote, **l'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.**

POINT 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2015

Mme la Présidente, avant d'ouvrir la discussion sur ce document, passe la parole à la Secrétaire du Conseil qui relève deux coquilles lui ayant été signalées par deux Conseillers ; elle les en remercie :

- page 9/18 – 3^{ème} § avant la fin de l'intervention de Mme Sylvie Pittet Blanchette, avant-dernière ligne : il s'agit de lire : « [...] a un coût certain. » et non pas « [...] un coup certain. »
- page 16/18 – 2^{ème} §, 4^{ème} ligne : il s'agit de la somme de CHF 625'000 et non pas CHF 625'00.00 comme indiqué.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Au vote, **le procès-verbal**, tel que corrigé, **est accepté à l'unanimité.**

POINT 3 Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2016

Mme la Présidente, en préambule, relève que chaque membre a pu prendre connaissance tant des Budgets que des rapports établis par la Commission des finances concernant les cinq

budgets intercommunaux soumis ce soir à l'approbation du Conseil, puis passe la parole à M. Antonio Puga pour la lecture du premier rapport.

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2016 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge tel que présenté est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par les Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, de Crissier, d'Ecublens/VD, Renens et de Saint-Sulpice,
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le budget 2016 tel que présenté par les Municipalités ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Entretien des collecteurs de concentration.

POINT 4 Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la Station d'épuration de Bussigny – Exercice 2016

Mme la Présidente relève en préambule que l'ordre du jour mentionne toujours « Bussigny-près-Lausanne ». Si Mme la Syndique de Bussigny était parmi nous ce soir, elle aurait été certainement mécontente, puisque cette commune a obtenu la modification officielle de son appellation en « Bussigny »¹. Puis, elle passe la parole à M. Antonio Puga pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

M. Aitor Ibarrola relève, comme mentionné par la Commission des finances dans son rapport, que la nouvelle taxe sur les micropolluants dès le 1^{er} janvier 2016 s'élèvera à CHF 9.00 par habitant raccordé. Son paiement s'effectuera selon la clé de répartition. Il lui semble qu'il n'est pas compliqué de calculer le nombre d'habitants raccordés sur le bassin versant amenant ses eaux sur la STEP de Bussigny. Selon lui, il serait dès lors plus logique de calculer ce montant que devra payer notre Commune en fonction du nombre d'habitants réels et non pas selon la clé de répartition, à savoir, 21%, ce qui lui paraît défavorable. Par conséquent, il formule le vœu suivant :

« Qu'il soit tenu compte de sa remarque lors de l'établissement des comptes, ou, à tout le moins, lors de l'établissement du prochain budget. »

Mme Danièle Petoud, Municipale, confirme que cet élément a été effectivement discuté avec la commune de Bussigny. Lors de la présentation de ce budget, elle s'est aussi étonnée de ce pourcentage retenu à 21% ; la Commission intercommunale est restée sur cette répartition. En habitants réels, cela représente à son souvenir 21 Écublans dont les eaux sont dirigées vers la STEP de Bussigny. Elle va tenir compte de ce vœu et examiner comment il peut y être répondu, puisqu'il est exprimé par le Conseil communal.

M. Christian Maeder, Municipal, déclare que l'on ne peut malheureusement pas tenir compte de ce vœu. Notre Commune est confrontée au même problème avec l'ERM de Morges (Épuration Région Morgienne). La Confédération a décidé de procéder de manière très simple pour cette taxation, soit en appliquant un calcul sur le nombre d'habitants raccordés ; ceci était plus aisé de le faire ainsi que de tenir compte de toutes les industries et entreprises qui sont

¹ Appellation corrigée dans le présent procès-verbal.

également raccordées. Par ce biais-là, la Confédération a une calculation relativement simple pour alimenter son fonds fédéral. Par contre, la perception effective de cette taxe auprès des communes raccordées sur tous les bassins versants s'effectue selon une clé de répartition ; celles-ci ont aussi la possibilité de faire également participer les industries. La méthode retenue lui semble plus correcte que de proposer une répartition pour un nombre de x habitants ; il s'en explique : par exemple, il est clair que pour le bassin versant de Bussigny, de grandes industries amènent une importante quantité d'eau à la STEP.

Il conclut en déclarant que ce vœu ne pourra donc pas être satisfait. La Confédération ne va pas changer son mode de procéder. La facturation réelle s'effectue sur la base d'une clé de répartition, sur tous les bassins versants, quels qu'ils soient : Lausanne, Morges ou encore Bussigny.

M. Aitor Ibarrola remercie nos deux Municipaux pour leurs précisions. Il en prend bonne note, tout en soulignant le risque de procéder ici comme retenu, soit une participation de notre Commune plus élevée que le nombre effectif d'habitants. Il suppose que les clés de répartition entre les trois bassins versants existant sur Ecublens, et donc, les trois STEP, ne sont pas harmonisées. Certains paient en fonction du nombre réel d'habitants (comme c'est le cas pour les habitants raccordés sur la STEP de Lausanne), alors que sur Bussigny, il s'agit d'une clé de répartition en fonction des volumes qui sont apportés. Ce constat établit qu'Ecublens risque de devoir payer plus que le nombre d'habitants effectivement concernés. Il serait bienvenu de discuter avec Bussigny afin de faire valoir ces arguments.

Mme Danièle Petoud, Municipale, relève que M. le Municipal Christian Maeder a une grande connaissance de l'ERM de même que des préoccupations y relatives. Lors des discussions sur cette taxe avec la STEP Vidy, il a été relevé que cette dernière attendrait la facture de la Confédération afin de vérifier comment les habitants sont considérés dans cette calculation. Notre Commune sera très attentive au moment du bouclage des comptes. Cette première facture devrait parvenir au mois de juin 2016. C'est donc à ce moment-là que nous aurons connaissance de la manière utilisée en regard de cette calculation.

Pour ce qui la concerne, elle rejoint le constat fait par M. Aitor Ibarrola, car si l'on devait se retrouver avec des équivalents-habitants, cela ne correspondrait plus au nombre réel d'habitants. En l'état actuel, nous sommes dans l'inconnu ; les STEP le sont également. C'est donc en toute connaissance de cause, après réception de la facture et lors du bouclage des comptes qu'il pourra être tenu compte du vœu exprimé par M. Aitor Ibarrola.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2016 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny tel que présenté est **accepté à une large majorité avec deux abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny,
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le Budget 2016 tel que présenté par dite Commission intercommunale concernant l'objet : Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny.

Arrivée : Mme Sylvie Pittet Blanchette et M. Cédric Weissert. L'effectif passe à 61 Conseillers.

POINT 5 Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2016

Mme la Présidente passe la parole à M. Antonio Puga pour la lecture du rapport de la Commission des finances, puis ouvre la discussion sur ce Budget intercommunal.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2016 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy tel que présenté est **accepté à une large majorité** avec **quatre abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy,
- oui le rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le Budget 2016 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet : Budget de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'Agglomération lausannoise (STEP).

POINT 6 Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – Exercice 2016

Mme la Présidente passe la parole à M. Antonio Puga pour la lecture du rapport de la Commission des finances, puis ouvre la discussion sur ce Budget intercommunal.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2016 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS **est accepté à une large majorité** avec **une abstention**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par l'Entente intercommunale de Crissier, d'Ecublens/VD et de Saint-Sulpice,
- oui le rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le Budget 2016 tel que présenté par l'Entente intercommunale des Municipalités des communes ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins VS.

POINT 7 Budget du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2016

Mme la Présidente passe la parole à M. Antonio Puga pour la lecture du rapport de la Commission des finances, puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2016 pour le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par le SDIS intercommunal Chamberonne,
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le Budget 2016 tel que présenté par la Commission intercommunale ci-avant mentionnée concernant l'objet : Budget du SDIS intercommunal Chamberonne.

POINT 8 Budget communal – Exercice 2016

Mme la Présidente propose de traiter le Budget communal point par point, soit :

1. Récapitulation par direction et résultat, page 11
2. Comptes de fonctionnement pour les 7 dicastères, par titre, pages 13 à 103, chaque chapitre étant précédé par la lecture du rapport de la COFI le concernant
3. Compte de fonctionnement par nature, pages 104 à 107
4. Plan des investissements 2015-2020, pages bleues, 109 à 128
5. Préambule, pages 1 à 10
6. Ouverture de la discussion sur l'ensemble du Budget communal 2016

Puis, elle invite M. Antonio Puga, rapporteur, à donner lecture du rapport de la Commission des finances jusqu'à sa page 3 (*Préambule, Considérations d'ensemble, Charges et Revenus*, puis le *Chapitre 1 – Administration générale*).

Arrivée : Mme Frédérique Reeb-Landry et M. Manuel Wüthrich. L'effectif passe à 63 Conseillers.

Chapitre 1 – Administration générale, pages 12 à 29. Lecture du rapport.

Mme Sylvie Pittet Blanchette se réfère à la page 23, compte 153.4513 : *Subvention pour la CIESE* (Commission d'intégration et d'échanges Suisses-Étrangers). En 2014, un montant de CHF 18'233.60 a été reçu du canton, notamment pour les cours *Apprendre l'École* et *Mama-Voice*. Elle ne comprend pas pourquoi un montant de CHF 4'000.00 au Budget 2015, mais là n'est pas la question ; elle se réjouit de pouvoir consulter les comptes 2015 à ce sujet. Cependant, pour quelle raison avoir indiqué un revenu de CHF 10'000.00 en 2016, soit presque la moitié comparativement à 2014 ?

Mme Anne-Claude Studer, Municipale, précise que ce poste a été sous-budgétisé, il devrait certainement être plus élevé. Plusieurs projets sont prévus et seront réalisés : *Lire et Écrire*, *Piccolo Voice* et d'autres encore. Les demandes auprès du canton s'effectuent en fonction de chaque projet, les unes à la suite des autres. Le montant global dans les comptes 2015 sera bien plus élevé que celui de CHF 4'000.00 inscrit au Budget.

Mme Sylvie Pittet Blanchette souligne qu'elle se réfère au Budget 2016 prévoyant un montant CHF 10'000.00 et non pas au Budget 2015 laissant apparaître CHF 4'000.00. Pourquoi seulement CHF 10'000.00 pour 2016, alors que l'on est déjà parvenu à une somme de CHF 18'233.60 en 2014 avec deux projets seulement ?

Mme Anne-Claude Studer, Municipale, confirme que ce montant a été sous-budgétisé, il sera beaucoup plus élevé. Les projets vont être maintenus.

Mme Sylvie Pittet Blanchette a une seconde question en relation au compte 155.3656.0, page 25 : *Frais d'animation* du Centre des jeunes. Dans le commentaire se rapportant au compte 155.3011 *Traitements*, il est précisé : « *En raison de la fréquentation toujours plus importante du Centre de jeunes, augmentation de l'effectif de 1 EPT* ». Elle observe également un recentrage des activités sur les 11-18 ans, puisqu'il y a transfert du budget alloué à la tranche d'âge 6-11 ans. Mais, même avec ce transfert, le budget *Animations* diminue : l'addition des deux montants aurait dû donner CHF 31'500.00. N'est-ce pas incohérent d'engager un collaborateur sans lui donner des moyens supplémentaires pour le Centre ?

Mme Anne-Claude Studer, Municipale, précise que le budget attribué aux *Frais d'animation – Semaines Kids* [tranche d'âge 6 à 11 ans, compte 155.3656.02 *] n'a jamais été utilisé en son entier, ce qui explique ce transfert. Par rapport à l'augmentation de l'effectif, nous fonctionnons actuellement avec des stagiaires ainsi que des auxiliaires. Le budget actuel est satisfaisant.

Mme Sylvie Pittet Blanchette renouvelle sa demande : il est indiqué pour le compte 155.3011 *Traitements* : augmentation d'un effectif plein temps (EPT). Il n'est ici pas question d'auxiliaires déjà budgétisés. D'où sa question réitérée : pourquoi le budget dédié aux *Animations* n'est-il pas augmenté ?

Mme Anne-Claude Studer, Municipale, précise que la composition de cet EPT (100%) supplémentaire est la suivante : 10% concernent le poste de travail social de proximité, 70 %, l'engagement d'une personne à 70% et un 20% destiné pour un animateur et l'administratif. Durant six mois, une stagiaire à 100% a été employée ; ces deux derniers mois, elle est sous contrat à 100%. Ce poste va se transformer en un taux de 70%. Ce personnel correspond donc à du supplémentaire fixe et non pas aux stagiaires en place actuellement. À noter qu'à ce jour, le personnel inclus dans cet EPT est déjà en fonction.

Mme Sylvie Pittet Blanchette remercie Mme la Municipale pour ses explications, tout en notant que, malgré tout, il y a actuellement beaucoup plus de jeunes qu'auparavant, mais que le budget, lui, n'augmente pas.

Chapitre 2 – Finances, pages 31 à 37. Lecture du rapport.

M. Daniel Sage se réfère à la page 35, dernière ligne, compte 224.4529.02 – *Couche thématique "Transports"*. Il constate une augmentation avoisinant un million de francs entre les comptes 2014 et le budget 2016. Qu'est-ce qui nous permet un tel optimisme ? Ayant parcouru rapidement le budget 2016, il n'a pas observé une part importante de transport supplémentaire. Aussi, il souhaite connaître les bases sur lesquelles est calculé ce montant.

M. Pierre Kaelin, Syndic, précise que celui-ci est calculé sur la base des dépenses globales prévues dans la couche thématique concernée. À noter que les *Transports* incluent également les routes.

M. Daniel Sage émet le vœu suivant : que l'on puisse connaître les comptes concernés par cette couche thématique *Transports*, en ajoutant éventuellement une colonne dans le budget.

M. Pierre Kaelin, Syndic lui indique que la Commission de finances a reçu le détail de tous ces éléments et pourrait, si besoin est, les communiquer.

M. Jean-Paul Dudt, toujours en page 35, compte 221.4250.02* : *Dividende s/actions SIE SA* : une petite déduction, peut-être erronée, l'amène à penser que le dividende des actions du SIE sera de l'ordre de 20% l'année prochaine ... Est-ce juste ou faux ? Il est en effet indiqué dans les remarques que « *Suite à la fiscalisation de SIE SA, le dividende n'est plus limité à 2%* ». Jusqu'à maintenant, il rapportait CHF 100'000.00 devant correspondre à 2%, CHF 1'100'000.00 devrait donc correspondre à plus de 20%, ce qui est énorme, et par là même, si c'est effectivement 20%, il se demande si le coût de l'électricité n'est pas un peu surfait. Ne pourrait-on pas *jouer* là-dessus ?

Mme la Présidente demande si un membre de la Municipalité est à même de confirmer, d'infirmer ou de formuler des remarques sur les suppositions de M. Dudt.

M. Pierre Kaelin, Syndic, déclare ne pas avoir les pourcentages exacts à disposition ; mais, effectivement, le but de fiscaliser cette société est de pouvoir justement profiter d'un dividende plus élevé. Il rappelle ici que nous sommes gestionnaires du réseau de distribution SIE. Il est important de le spécifier : à ce titre, nous sommes contrôlés, puisque sous surveillance de l'EICom (Commission fédérale de l'électricité).

S'il y a des investissements, nous avons également effectué beaucoup de réserves durant plusieurs années. Il serait donc bienvenu que les propriétaires actionnaires puissent aujourd'hui en profiter.

Plusieurs sociétés versent des dividendes à hauteur de 20%, d'autres à hauteur de 80%. Pour exemple, la Romande Énergie Commerce SA a versé des dividendes jusqu'à hauteur de 80%, réduits à 50% du bénéfice pour l'année 2014. En conclusion, en ce qui nous concerne, nous pouvons avancer être raisonnables.

Chapitre 3 – Domaines et Bâtiments, pages 39 à 53. Lecture du rapport.

La parole n'est pas sollicitée.

Chapitre 4 – Travaux, pages 55 à 67. Lecture du rapport.

M. Daniel Sage : en page 65, compte 450.4342.03 *Rétrocession taxe au sac*, constate à nouveau que les revenus 2014 s'élevaient à CHF 414'374.55, alors que l'on inscrit CHF 524'400.00 au Budget 2016. Il s'étonne quelque peu de cette augmentation. Cela pourrait-il signifier que l'on aura beaucoup plus de déchets incinérables, donc moins de recyclage ?

M. Christian Maeder, Municipal, avoue avoir quelques difficultés à répondre dans l'immédiat. Il ne pense cependant pas que cela soit lié au tri des déchets, au contraire, puisqu'il est satisfaisant ; globalement, la taxe devrait augmenter quelque peu par rapport aux coûts au m³ / tonnage.

M. Christophe Cartier : en page 66, dans les commentaires concernant le compte 460.3144.02 *Entretien des canalisations*. L'addition des montants relevés dans les montants y figurant totalise une somme de CHF 513'000.00 alors que le chiffre reporté sur la page suivante est, pour cette ligne, de CHF 510'000.00 (différence de CHF 3'000.00). Ces deux montants auraient dû être les mêmes.

Il profite de la parole qui lui est donnée : concernant l'ERM, en sa qualité de délégué auprès du Conseil intercommunal de l'ERM, il précise que le montant des charges inscrit au budget a été

voté par les représentants des communes concernées dans leur séance du 23 septembre 2015 ; le montant présenté ce soir dans notre Budget communal est bien conforme.

Chapitre 5 – Instructions publiques et cultes, pages 69 à 83. Lecture du rapport.

La parole n'est pas sollicitée.

Chapitre 6 – Police, pages 85 à 89. Lecture du rapport.

La parole n'est pas sollicitée.

Chapitres 7 – Sécurité sociale, pages 91 à 103. Lecture du rapport.

La parole n'est pas sollicitée.

Mme la Présidente :

- passe en revue les comptes de fonctionnement par nature, soit les pages 102 à 107.
- poursuit avec le *Plan des investissements 2015-2020*, pages 109 à 128.
- aborde ensuite le *Préambule*, pages 1 à 10.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Mme la Présidente passe la parole à M. Antonio Puga pour la lecture du vœu émis par la Commission des finances de même que pour les Conclusions.

Vœu de la COFI :

« La commission des finances constate que les achats sont effectués individuellement par chaque service pour un total de Fr. 223'400.00.

Nous aimerions que la commune étudie les possibles synergies entre les services pour des achats groupés et ainsi pouvoir négocier des conditions plus favorables. »

Conclusions de la COFI :

« Au final, la commission relève que la situation financière globale reste saine en comparaison avec d'autres villes du canton de Vaud.

Le plan des investissements fait apparaître des dépenses importantes jusqu'en 2019.

Les incertitudes liées à la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) nécessiteront probablement un ajustement des ressources financières.

Au vu de ce budget, présenté par la Municipalité, la commission constate que la faible marge d'autofinancement ne permettra pas de financer les investissements futurs sans nouvelles ressources.

C'est à l'unanimité que les membres de la commission des finances vous recommandent, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'approuver le budget communal de l'exercice 2016, tel que présenté.

Ecublens, le 25 novembre 2015 »

Mme la Présidente, après avoir remercié M. Antonio Puga pour la lecture du rapport de la COFI, ouvre la discussion sur l'ensemble du Budget communal 2016.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget communal 2015 **est accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS :

- vu le budget présenté par la Municipalité ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE D'ADOPTER :

le Budget de fonctionnement de la Commune d'Ecublens pour l'exercice 2016,

PREND ACTE :

du Plan des investissements de la Commune d'Ecublens pour les années 2015 à 2020.

POINT 9 Communications municipales

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications municipales point par point. La discussion n'étant pas sollicitée, elle est close.

POINT 10 Divers

M. Michel Farine, Municipal, en sa qualité de représentant de la Municipalité et de sa fonction de Président au sein du Comité de direction de l'Association *Sécurité dans l'Ouest lausannois* donne lecture d'une communication (annexe I) émanant de la PolOuest (accréditation définitive).

Point 11 Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic

Le texte de cette allocution est reporté ci-après en son entier :

« Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, cher-e-s collègues,

L'année 2015 touche à sa fin et le bilan des faits marquants de ces douze derniers mois, sur le plan international, peut être qualifié de très mauvais. Le constat est même affligeant.

En hommage aux innombrables victimes du terrorisme, voici un triste rappel des événements de l'année écoulée :

- *En janvier : attentat en France contre la rédaction de Charlie Hebdo et prise d'otage dirigée contre la communauté juive*
- *En février : fusillade à Copenhague au Danemark*
- *En mars : attentat en Tunisie*

- *En avril : attaque de l'Université de Garissa au Kenya*
- *En juin : attaque du Parlement afghan à Kaboul par un commando taliban*
- *En août : attentat à Bangkok en Thaïlande*
- *En septembre : frappes aériennes russes en Syrie*
- *En octobre : double attentat en Turquie et vol de ligne abattu en Égypte*
- *En novembre : nouvel attentat en France*
- *En décembre : fusillade de San Bernardino aux États-Unis.*

Mesdames et Messieurs, sur les douze mois écoulés, dix d'entre eux se sont révélés très sombres. Alors que dire, mais surtout que faire ? Difficile de répondre à cette épineuse question.

En Suisse, nous avons tous conscience de notre chance de vivre dans un pays où règne la paix. Toutefois, nous devons demeurer vigilants et rester sur nos gardes.

Mon souhait le plus cher serait que les puissants de ce monde parviennent à prendre les bonnes décisions pour nous ramener sur le chemin d'une plus grande stabilité politique planétaire.

J'ai confiance en notre jeunesse qui peut faire évoluer le monde dans une direction positive, mais c'est aussi à nous de lui rappeler nos valeurs fondamentales, ainsi que les bases du bien vivre ensemble. A cet égard, je citerai Sathya Sai et ses cinq valeurs humaines universelles : vérité, amour, paix, conduite juste et non-violence. Ces valeurs dépassent les différences sociales, politiques et religieuses.

En ce qui concerne la commune d'Ecublens, la Municipalité a œuvré sans relâche pour le bien-être de tous ses habitants et ceci grâce à votre précieux soutien. Je tiens sincèrement à vous en remercier.

J'irai même plus loin dans mes propos et tiens à saluer la bonne entente qui a régné au sein du Conseil communal tout au long de cette année.

Nous avons encore beaucoup de pain sur la planche, mais l'heure est à présent aux festivités de fin d'année. Que celles-ci vous apportent joie et bonheur ! Je me réjouis d'ores et déjà de démarrer l'année prochaine avec un état d'esprit positif, tout en pensant aux élections communales de 2016.

Je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes et mes meilleurs vœux pour 2016 ! »

Point 12 Discours de Mme Anne-Thérèse Guyaz, Présidente du Conseil

Le texte de ce discours est retranscrit ci-après en son entier :

« Je souhaite partager avec vous une expérience que j'ai eu l'honneur d'avoir ces trois derniers jours. Il m'a été donné, en qualité de membre du Conseil mondial de l'Association mondiale des guides et éclaireuses d'assister comme observatrice à la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève.

Cela a été assez impressionnant, je dois l'avouer, de voir à peu près 400 délégations réunies sous un même toit pour parler de l'avenir de ce mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Si, pour nous, la Croix-Rouge, c'est les sandwiches distribués à la sortie de cette salle après le don du sang ou les samaritains qui sont bienveillants avec nous, lorsque, parfois, la fête se démontre un peu plus enjouée que nous l'avions prévue au début, dans certains pays on se rend compte que le travail apporté par cette Croix-Rouge et ce Croissant-Rouge, a une tout autre signification.

Une femme rayonnante a dirigé ces débats durant ces trois jours, la Présidente de la Croix-Rouge afghane. Quand on l'entendait parler de son travail quotidien – elle travaille surtout dans la réunion de familles qui sont dispatchées, déchirées, séparées – on sentait tout l'impact que pouvait apporter le service à l'autre, la possibilité de se montrer prêt à aider l'autre, quelles que soient les circonstances.

Mais alors, quel est le rapport avec les débats que l'on peut mener dans un Conseil communal ? Généralement, Dieu nous en garde, nous ne sommes pas traversés par des conflits à ce point graves entre nos différents groupes pour devoir appeler la Croix-Rouge ou faire appel à des médecins.

Pourtant, il y a une chose que je souligne à la suite de M. le Syndic, c'est bien la bonne ambiance qu'il y a dans ce Conseil. C'est un Conseil où l'on débat, où l'on dispute – on ne se dispute pas – mais on dispute dans le sens vieux et moyenâgeux du terme. On n'est pas toujours d'accord, et il nous faut du temps pour apprendre à se connaître au-delà de la rangée de tables. Dieu merci, les commissions nous aident à rencontrer les autres ; quand, tout à coup, on s'en rend compte, on se retrouve deux ou trois délégués de notre Conseil communal dans un Conseil intercommunal, et on se découvre des affinités. C'est un peu comme je l'ai expliqué à mon fils un soir où il était anxieux à l'entrée de la Pontaise, juste avant un match entre le LS et Sion : les supporters sédunois étaient fidèles à eux-mêmes, pleins d'énergie et prêts à soutenir leur équipe quoi qu'il arrive. Mon jeune fils, inquiet en toute circonstance, a commencé à avoir peur. Je lui ai dit : " Mais Jules, tu te rends quand même bien compte, la semaine prochaine, ils vont hurler pour la même équipe que toi, quand il y aura le match amical de Suisse. Tout cela n'est que relatif ".

Nous avons tous le même souci, le souci de l'autre, le souci des gens qui habitent dans cette Commune. Je me réjouis beaucoup de cette prochaine campagne. Comme toujours, il paraît qu'en politique, il faut apprendre à assumer les coups, peut-être dans les deux orthographes ... Pourtant, nous avons tous le même souci. Et j'ose espérer qu'une fois la vague qui va nous emmener plein d'enthousiasme jusqu'au 28 février 2016, et au-delà, pour l'exécutif, nous saurons retrouver cette même volonté de travailler ensemble pour cette Commune.

Car, en fin de compte, la politique, c'est sérieux, on ramasse des coups ainsi et comme cela, mais grâce à vous, grâce à nous, on peut aussi montrer qu'elle contient de l'amitié, de l'humour, au-delà de son caractère sérieux.

Meilleurs vœux à vous pour ces fêtes de fin d'année. Qu'elles soient religieuses ou civiles, qu'importe. C'est l'occasion de regarder aussi avec reconnaissance ce qui a bien fonctionné et de se réjouir de ce qui fonctionnera bien l'année prochaine.

Merci pour votre attention, merci pour votre travail. »

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme la Présidente** clôt la séance en adressant ses remerciements à toutes les personnes présentes pour leur participation, déclarant qu'il est désormais temps de répondre à l'aimable invitation de la Municipalité pour le traditionnel apéritif (salle des Conférences du Motty) précédant notre repas de fin d'année. Il est 21h05.

Ecublens, le 19 décembre 2015.

La Présidente


Anne-Thérèse Guyaz



La Secrétaire


Chantal Junod Napoletano